

## Assemblée Générale du 23 juin 2021

### Mode de calcul et estimation des cotisations par commune 2022

#### Objet

Chaque année, nous présentons :

- pour approbation par l'Assemblée générale, le mode de calcul des cotisations des communes pour l'année prochaine ;
- une estimation des cotisations par commune pour l'année prochaine.

#### Analyse

##### Le mode de calcul des cotisations des communes

Le mode de calcul actuel des cotisations de Brulocalis est joint en annexe à la présente note.

Ce mode est le même que celui approuvé par l'Assemblée générale de l'année passée, avec une petite adaptation : nous proposons de définir la date de référence pour IGPC au 30/04/2021 à la place du 30/06/2021.

Ainsi, les cotisations par commune présentées à l'AG (qui se tient habituellement mi-juin) seront définitives. Ceci augmentera la transparence et causera moins de questions au niveau des communes

##### Les cotisations par commune

À condition de l'approbation du mode de calcul décrit dans le document en annexe, le tableau ci-dessous reprend une estimation des cotisations par commune pour 2022.

Ville / Commune		Cot 2022 indexée
Commune	d'Anderlecht	175.316,89
Commune	d'Auderghem	56.964,44
Commune	de Berchem-Sainte-Agathe	42.822,99
Ville	de Bruxelles	257.116,71
Commune	d'Etterbeek	77.134,51
Commune	d'Evere	69.602,15
Commune	de Forest	88.536,48
Commune	de Ganshoren	42.413,16
Commune	d'Ixelles	131.538,08
Commune	de Jette	84.000,62
Commune	de Koekelberg	37.027,87
Commune	de Molenbeek-Saint-Jean	145.474,77
Commune	de Saint-Gilles	78.469,12
Commune	de Saint-Josse-ten-Noode	44.928,52
Commune	de Schaerbeek	187.696,88
Commune	d'Uccle	127.669,98
Commune	de Watermael-Boitsfort	42.493,91
Commune	de Woluwé-Saint-Lambert	91.119,79
Commune	de Woluwé-Saint-Pierre	67.939,98
		<b>1.848.266,85</b>

<b>Décision</b>
-----------------

Le mode de calcul des cotisations est soumis à l'Assemblée Générale pour approbation.

Annexe(s) :

- Mode de calcul des Cotisations 2022